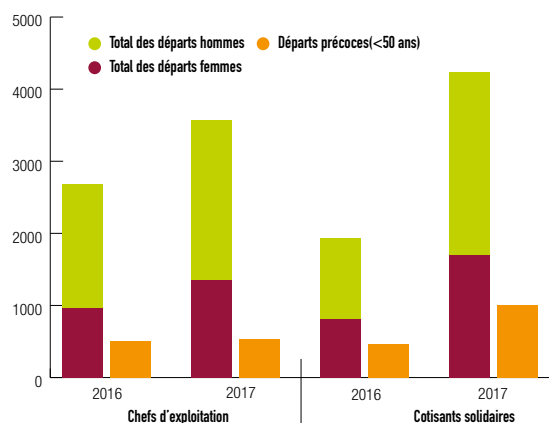


L'Observatoire régional Installation Transmission de la Chambre régionale d'agriculture dresse un panorama de la dynamique du renouvellement des générations en agriculture dans la région Occitanie.

Entre 2016 et 2017, on observe une augmentation du nombre de chefs d'exploitation installés de 22 %, le nombre d'installations en 2016 ayant été le plus bas au cours des 5 dernières années. A contrario, l'installation de cotisants solidaires diminue de 43 %. En 2017, on observe 3564 départs de chefs d'exploitation et 4237 de cotisants solidaires, soit des augmentations respectives de 33 % et 119 % par rapport à 2016. L'âge moyen des départs est de 60 ans. La part des départs précoces (avant 50 ans) est de 15 % pour les chefs d'exploitation et de 24 % pour les cotisants solidaires. Les agriculteurs de plus de 60 ans représentent 17 % des chefs d'exploitation et 46 % des cotisants solidaires ; leur part est en diminution par rapport à 2016.

DÉPARTS DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES SELON LE GENRE ET L'ÂGE EN 2016 ET 2017

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]

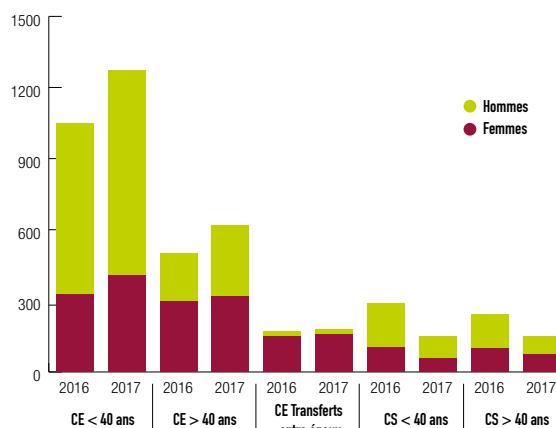


Profils des nouveaux installés

Les moins de 40 ans représentant les 2/3 des chefs d'exploitation installés en 2017, leur profil est proche de celui observé sur la population totale. Par contre, le profil des plus de 40 ans est sensiblement différent de la moyenne régionale des chefs d'exploitation installés : ils sont bien entendu plus âgés (52 ans en moyenne)

NOUVEAUX COTISANTS NON SALARIÉS AGRICOLES EN 2016 ET 2017

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



CHIFFRES CLÉS ANNÉE 2017

- 59 845 chefs d'exploitation (CE) agricole et 11 428 cotisants solidaires
- 2 375 nouveaux cotisants non salariés agricoles dont 80 % sont des chefs d'exploitation installés (1 893 dont 67 % a moins de 40 ans), 7,5 % des nouveaux chefs d'exploitation par transfert entre époux (180) et 12,5 % des nouveaux cotisants solidaires (302)
- 24 366 chefs d'exploitation de 55 ans et plus, soit 41 % de la population agricole
- 3 564 départs de chefs d'exploitation (y compris les transferts entre époux)
- Taux de départ (2016) : 4,2 % des chefs d'exploitation ont cessé leur activité
- Taux de renouvellement : 3,2 % des chefs d'exploitation se sont installés dans l'année
- Taux de remplacement (2016) : 62 % des départs de CE sont remplacés par une installation
- Taux d'installations aidées : 44 %, 557 DJA sur 1 275 CE de moins de 40 ans installés

NDLR : Les sigles utilisés et la définition des indicateurs présentés sont disponibles en page 16

mais on remarque surtout que les femmes sont majoritaires (52 %), qu'ils sont plus nombreux à s'installer à titre secondaire (41 %) et moins nombreux à s'engager dans une exploitation à plusieurs chefs d'exploitation (29 %), leurs exploitations sont également plus petites (24 ha en moyenne).

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2017

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]

Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Age moyen	Surface	Zone d'installation
38 %	69 %	50 %	38 %	37 ans	31 ha	Plaine 27 % Montagne 33 %

LES TERRITOIRES

Les départements où les nouveaux cotisants non salariés agricoles sont les plus nombreux sont l'Aveyron qui accueille majoritairement des chefs d'exploitation de moins de 40 ans, et l'Hérault qui accueille beaucoup de chefs de plus de 40 ans et de cotisants solidaires.

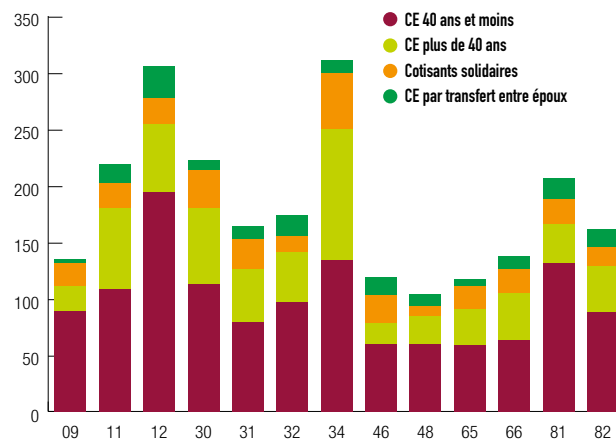
C'est dans l'Ariège et le Tarn que la part des moins de 40 ans parmi les chefs d'exploitation installés est la plus forte, et dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées Orientales qu'elle est la plus faible.

La part des cotisants solidaires parmi les installés est plus élevée dans le Lot et les Hautes-Pyrénées, c'est dans l'Aveyron, le Gers et la Lozère qu'elle est la plus faible.

En Aveyron, Lozère, Tarn, Tarn et Garonne et Ariège, les territoires ayant une part importante d'installations de chefs d'exploitation de moins de 40 ans sont bien couverts par la DJA. C'est moins le cas dans le Lot, l'Aude, l'Hérault et les Hautes-Pyrénées.

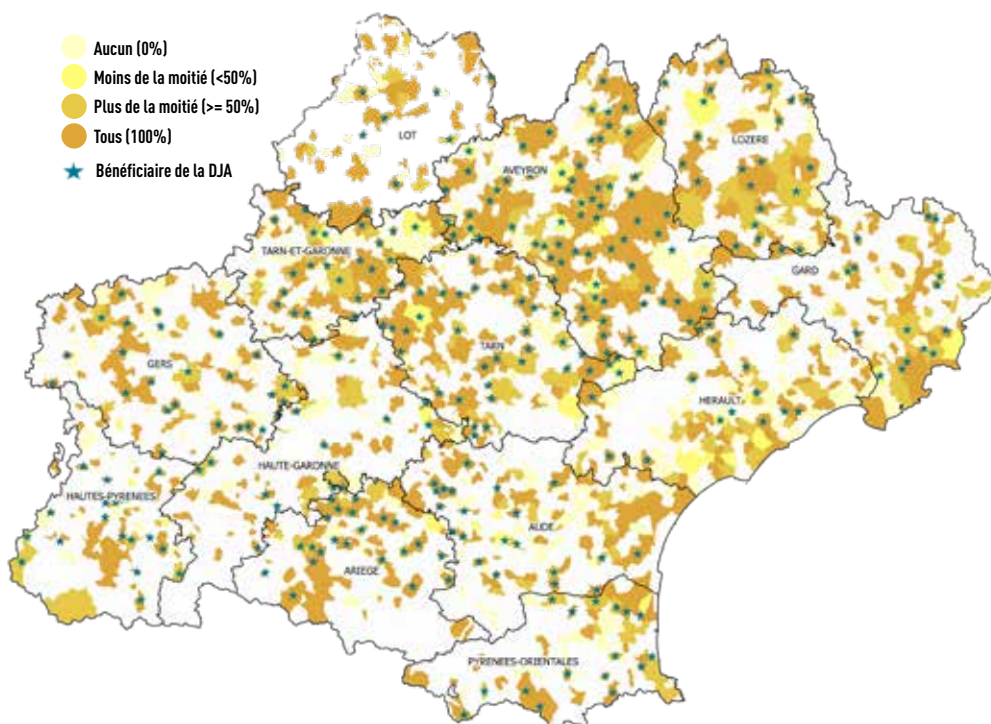
RÉPARTITION DES NOUVEAUX COTISANTS NON SALARIÉS AGRICOLES EN 2017, PAR DÉPARTEMENT

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



PART DES MOINS DE 40 ANS ET BÉNÉFICIAIRES DE LA DJA DANS LES INSTALLATIONS DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR COMMUNE EN 2017

[Sources : MSA, traitement ODR/CRAO et ASP/DRAAF]



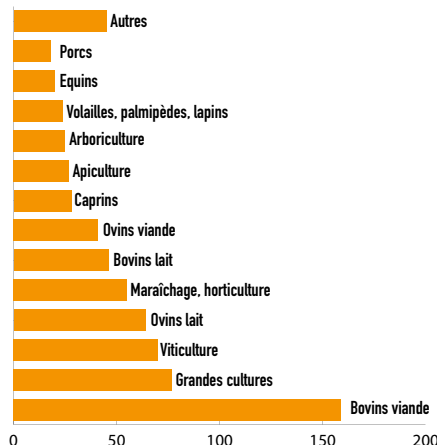
ZOOM SUR LES DJA 2018

699 installations aidées en 2018

- Installations ATP : 97 %, dont 22 installations progressives
- Zone défavorisée simple : 39 %
Montagne : 47 %
- Femmes : 28 %
- Installations Hors cadre familial : 40 %
- Installations en société : 57 %
- Âge moyen : 29 ans
- Diplôme agricole de niveau III et plus : 35 %
- Installations engagées en AB : 31 %
- Installations engagées en circuits courts : 42 %

INSTALLATIONS AIDÉES (DJA) PAR PRODUCTION EN 2018

[Source : CA, traitement CRAO]



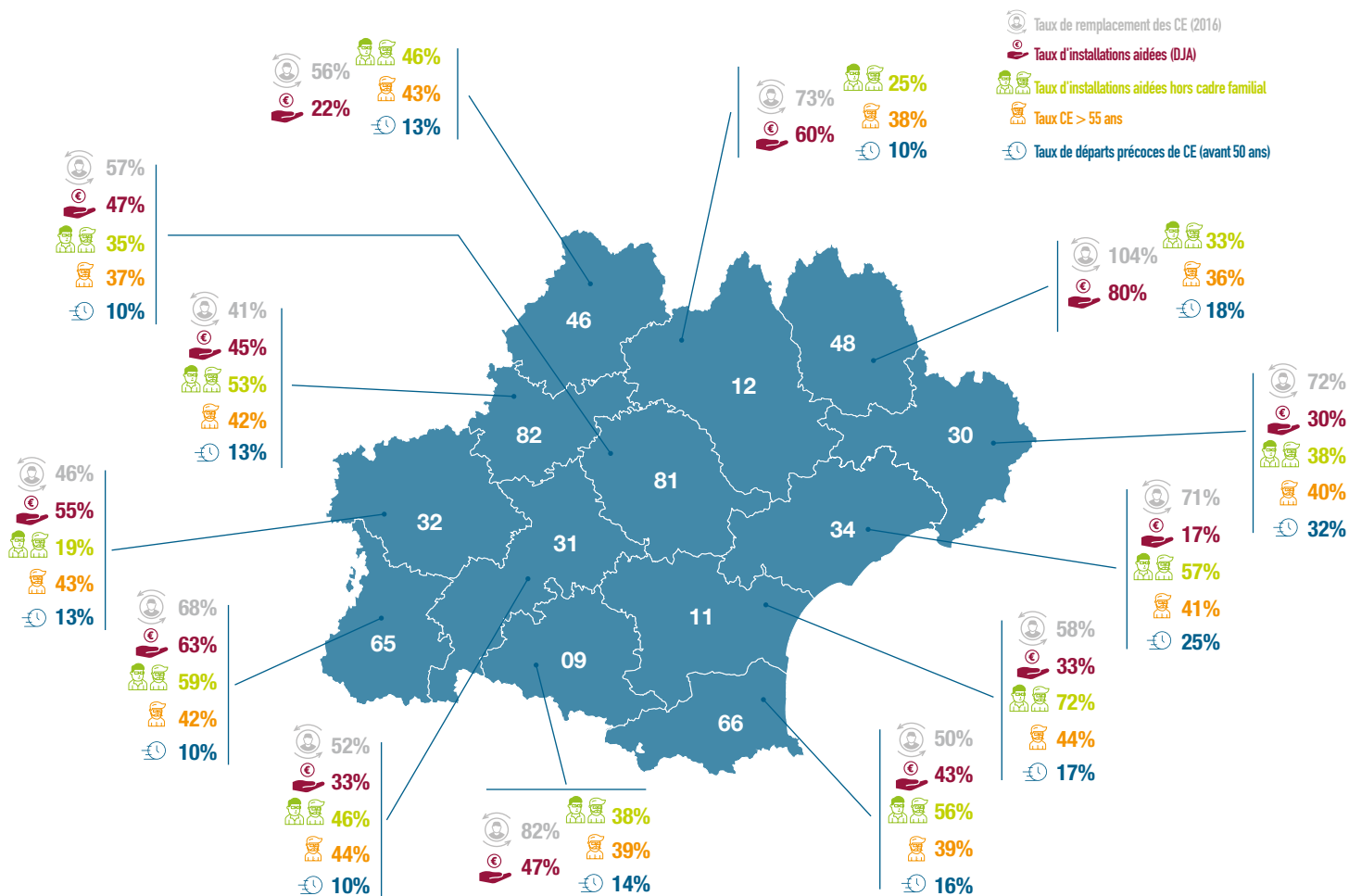
AGRICULTURE DE GROUPE

En 2017, on dénombre 18 257 chefs d'exploitation exerçant dans une exploitation à plusieurs dirigeants, soit 31% des chefs d'exploitation, cependant le nombre d'installations en groupe reste insuffisant pour compenser les départs dans ces structures. Les agriculteurs engagés en agriculture de groupe en 2017 sont plus jeunes et la dynamique de renouvellement des générations plus favorable que pour l'ensemble des chefs d'exploitation :

- CE de 55 ans et plus : 6 154, soit 34% des CE en agriculture de groupe
- Installations de CE : 715, dont 75% a moins de 40 ans
- Départs de CE : 908, soit un taux de départ de 5%
- Taux de remplacement : 79% (- 7 points par rapport à 2016)

Par ailleurs, 8 256 exploitations agricoles sont dirigées par plusieurs personnes (2,2 chefs par exploitation en moyenne). Parmi elles, 12% ont des chefs d'exploitation qui ont tous 55 ans et plus (56% ont au moins un chef de 55 ans et plus), 8% ont accueilli au moins un nouveau chef d'exploitation en 2017 et au moins un dirigeant a cessé son activité dans 10% d'entre elles. Cela traduit un remplacement des chefs d'exploitation plus important que pour l'ensemble des exploitations.

CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT EN 2017

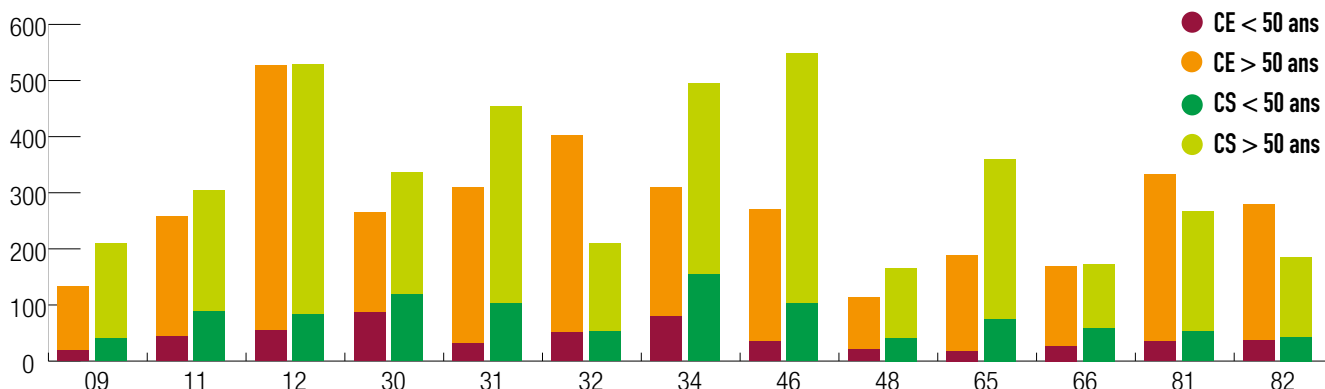


L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans, la part de ceux ayant 55 ans et plus représente 41 % en Occitanie. C'est en Lozère, dans le Tarn et en Aveyron que cette proportion est la plus faible, et en Haute-Garonne, dans l'Aude, le Gers et le Lot qu'elle est la plus élevée. Les cotisants solidaires sont en moyenne plus âgés que les chefs d'exploitation (57 ans), ceux qui ont plus de 55 ans représentent 61 % des cotisants solidaires.

Les départs de cotisants solidaires sont généralement plus nombreux que ceux de chefs d'exploitation, sauf dans le Gers, le Tarn et le Tarn et Garonne. Parmi les chefs d'exploitation, la part de départs précoces la plus importante s'observe dans le Gard (32 %) et dans l'Hérault (25 %).

DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION ET DE COTISANTS SOLIDAIRES EN 2017 PAR DÉPARTEMENT

(Source : MSA, traitement ODR/CRAO)



LES PRODUCTIONS

Poids des productions

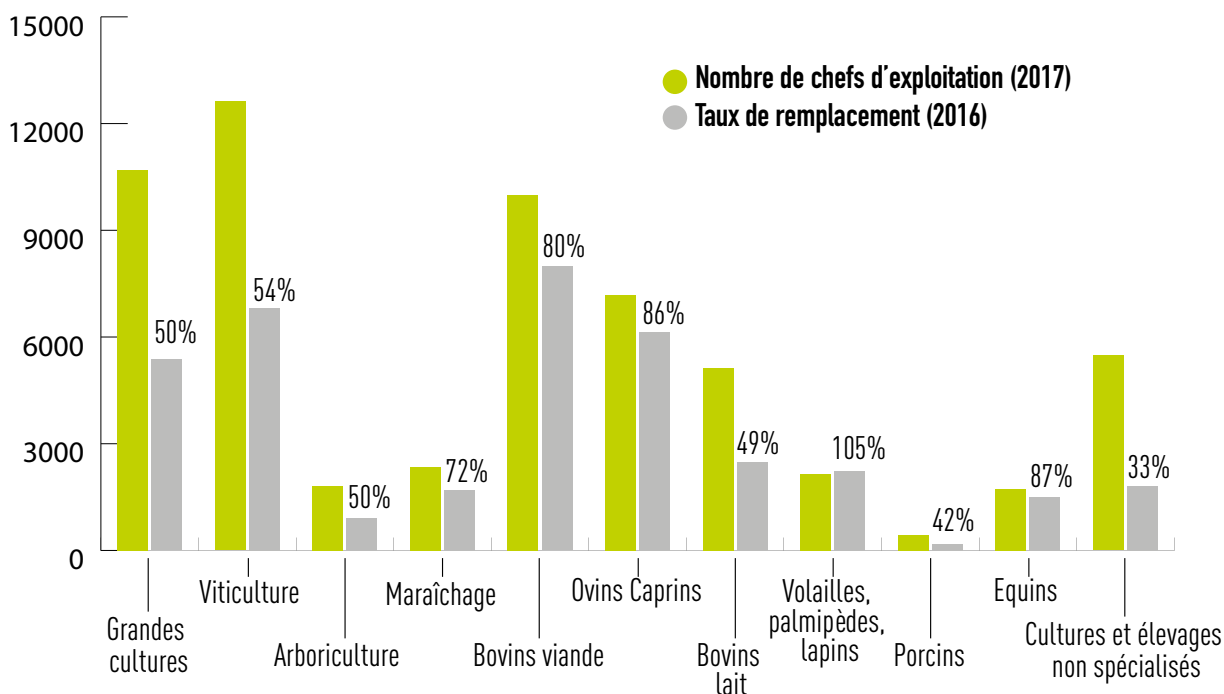
En observant la répartition des chefs d'exploitation par production, on constate une évolution du poids des productions dans la région : le maraîchage, les ovins – caprins et les équins attirent davantage les chefs d'exploitation installés en 2017, à l'inverse les grandes cultures, la viticulture, les bovins lait et viande sont davantage représentés parmi les plus de 55 ans. Cela traduit de nouvelles orientations et une modification de l'agriculture régionale.

Parmi les productions qui regroupent le plus grand nombre de chefs d'exploitation en Occitanie, le taux de remplacement en viticulture, grandes cultures et bovins lait est relativement bas (autour de 50 %), tandis qu'il est plutôt élevé en bovins viande et ovins – caprins (79 % et 84 %).

La part des femmes installées comme cheffes d'exploitation est plus importante que la moyenne régionale en équins (63 %), en volailles (53 %), en ovins – caprins (41 %) et en viticulture (39 %).

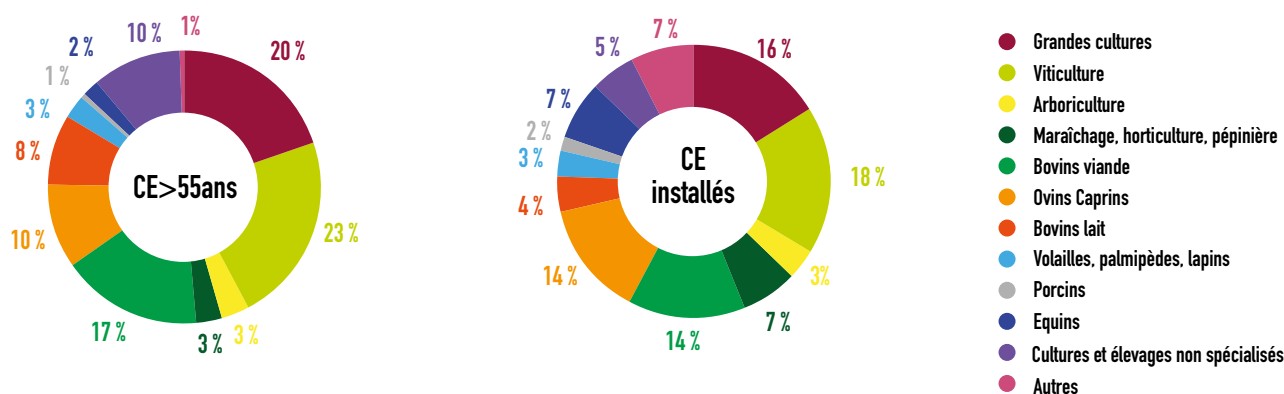
NOMBRE ET TAUX DE REMPLACEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR PRODUCTION

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



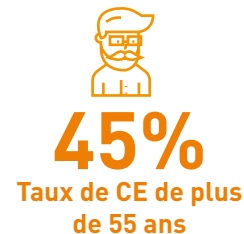
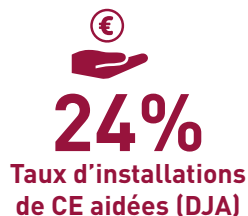
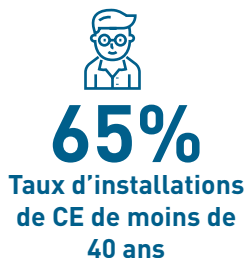
RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION DE PLUS DE 55 ANS ET DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2017

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



Les Grandes cultures

CHIFFRES CLÉS 2017 EN GRANDES CULTURES [Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO]

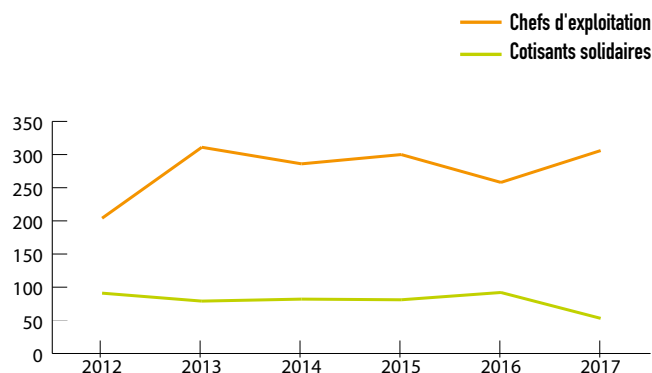


La production de grandes cultures est vieillissante, le taux de remplacement est de 50 %. En 2017, on dénombre 4865 chefs d'exploitation de 55 ans et plus qui exploitent en moyenne 58 ha chacun. Sur les 445 nouveaux cotisants non salariés installés en 2017, on distingue 338 chefs d'exploitation, 71 cotisants solidaires et 36 chefs d'exploitation installés par transfert entre époux.

Parmi les 10695 chefs d'exploitation en grandes cultures, 25 % exerce à titre secondaire; c'est dans cette production que ce taux est le plus élevé. Cette tendance se retrouve parmi les chefs d'exploitation installés en 2017, 52 % le sont à titre secondaire (contre 30 % en moyenne).

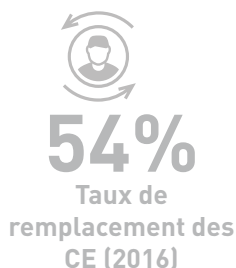
En 2017, 743 chefs d'exploitation et 975 cotisants solidaires en grandes cultures ont cessé leur activité. Le taux de départ des chefs d'exploitation (5,4 %) et l'âge moyen des départs (62 ans) sont plus élevés que la moyenne régionale.

NOMBRE D'INSTALLÉS EN GRANDES CULTURES ENTRE 2012 ET 2017 [Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



La Viticulture

CHIFFRES CLÉS 2017 EN VITICULTURE [Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO]

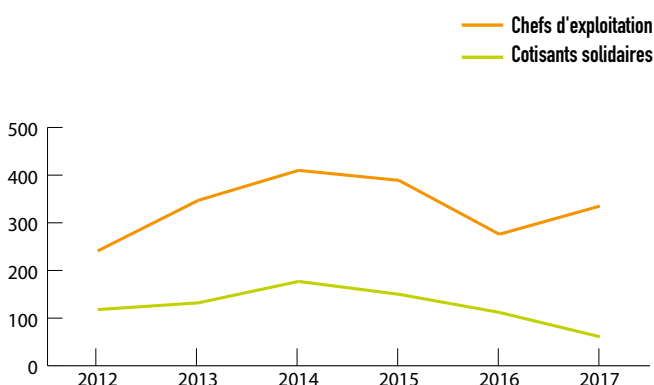


Les installations en viticulture sont plus tardives que dans d'autres productions, en effet en 2017, 40 % des 335 chefs d'exploitation installés avaient plus de 40 ans (contre 33 % en moyenne); ce taux atteint 57 % pour les 61 cotisants solidaires installés. Parmi les chefs d'exploitation installés, 30 % le sont à titre secondaire. En 2017, on dénombre 37 installations de chefs d'exploitation par transfert entre époux.

Le taux de remplacement des chefs d'exploitation est de 54 %, ce qui traduit un vieillissement de la population viticole. En 2017, les 5468 chefs d'exploitation de 55 ans et plus représentent 43 % des viticulteurs chefs d'exploitation, ils exploitent en moyenne 25 ha.

En 2017, 652 chefs d'exploitation et 783 cotisants solidaires en viticulture ont cessé leur activité. Le taux de départ des chefs d'exploitation est de 4,3 %, l'âge moyen des départs est de 60 ans, conformément à la moyenne régionale.

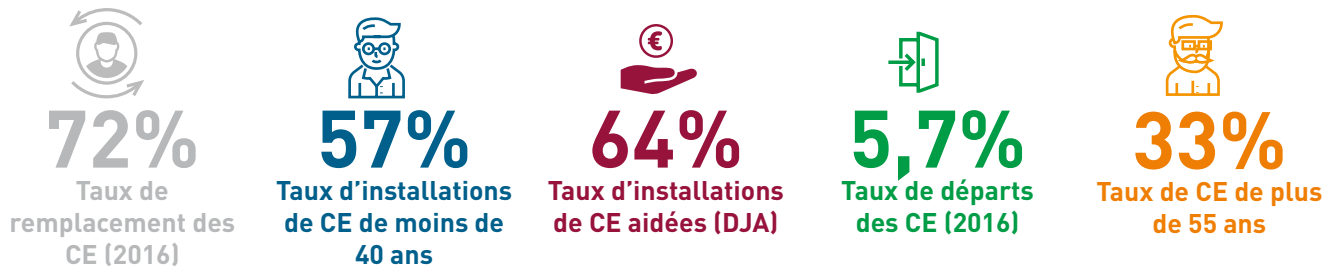
NOMBRE D'INSTALLÉS EN VITICULTURE ENTRE 2012 ET 2017 [Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



LES PRODUCTIONS

Le Maraîchage

CHIFFRES CLÉS 2017 EN MARAÎCHAGE [Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO]



Le secteur du maraîchage – horticulture – pépinière est dynamique. Le taux de renouvellement des chefs d'exploitation est de 5,5 %, soit près de deux fois la moyenne régionale.

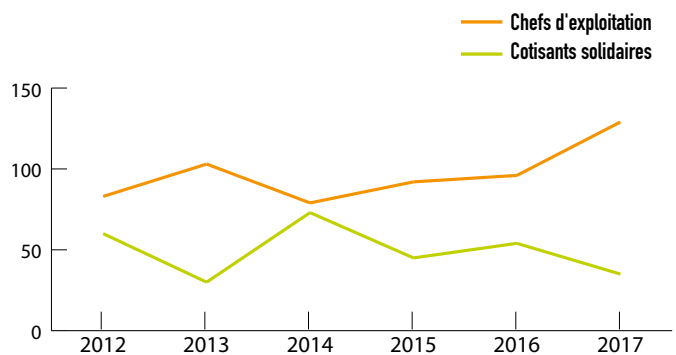
Par contre, les installations sont plus tardives que la moyenne régionale : parmi les 129 chefs d'exploitation installés en 2017, 43 % a plus de 40 ans. Elles sont également de taille plus modeste, en effet les 35 cotisants solidaires installés représentent 20 % de l'ensemble des installés (contre 13 % en moyenne). Parmi les chefs d'exploitation de moins de 40 ans, le maraîchage est une des productions qui mobilise le plus les aides à l'installation (DJA).

Le taux de remplacement en maraîchage est élevé (72 %), malgré un taux de départ des chefs d'exploitation parmi les plus importants (5,7 %) et un âge moyen des départs bas (55 ans). En 2017, 182 chefs d'exploitation et 175 cotisants solidaires ont cessé leur activité.

Le maraîchage est une production « jeune », les 776 chefs d'exploitation de 55 ans et plus représentent seulement 33 % des maraîchers ; ils exploitent en moyenne 10 ha chacun.

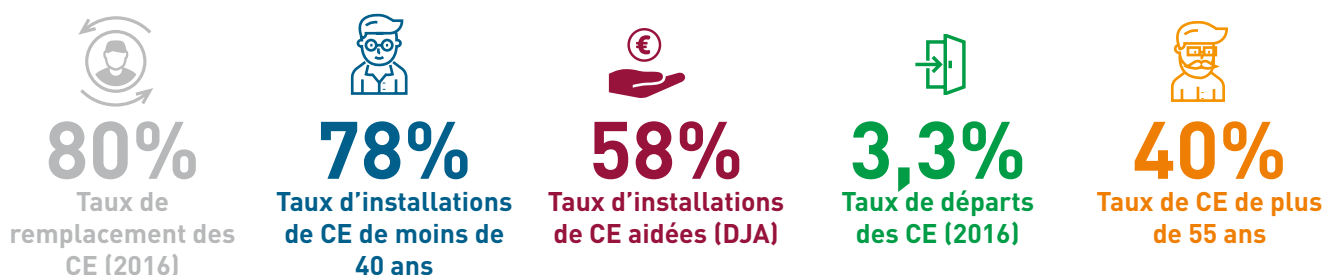
NOMBRE D'INSTALLÉS EN MARAÎCHAGE ENTRE 2012 ET 2017

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



Les Bovins viande

CHIFFRES CLÉS 2017 EN BOVINS VIANDE [Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO]



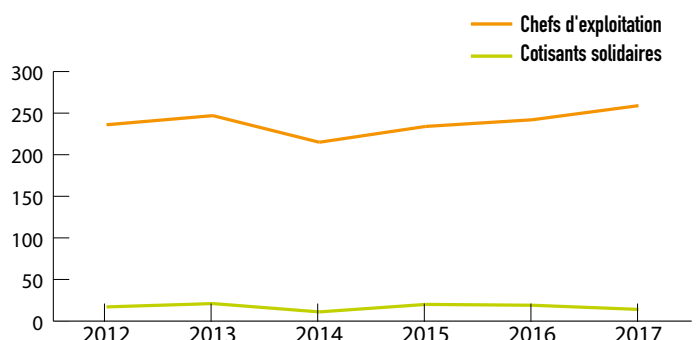
Le secteur bovins viande bénéficie d'une dynamique favorable. Les installés de 2017 sont essentiellement des chefs d'exploitation (259), pour la plupart de moins de 40 ans. L'installation de cotisants solidaires (14) et de chefs d'exploitation par transfert entre époux (35) est minime. Le taux d'installations aidées est supérieur de 14 points à la moyenne régionale.

Le taux de remplacement est de 80 %. En 2017, 537 chefs d'exploitation et 285 cotisants solidaires en bovins viande ont cessé leur activité. L'âge moyen des départs de chefs d'exploitation est de 62 ans.

Les 4026 chefs d'exploitation en bovins viande de 55 ans et plus exploitent 57 ha chacun en moyenne. Leur taux est proche de la moyenne régionale.

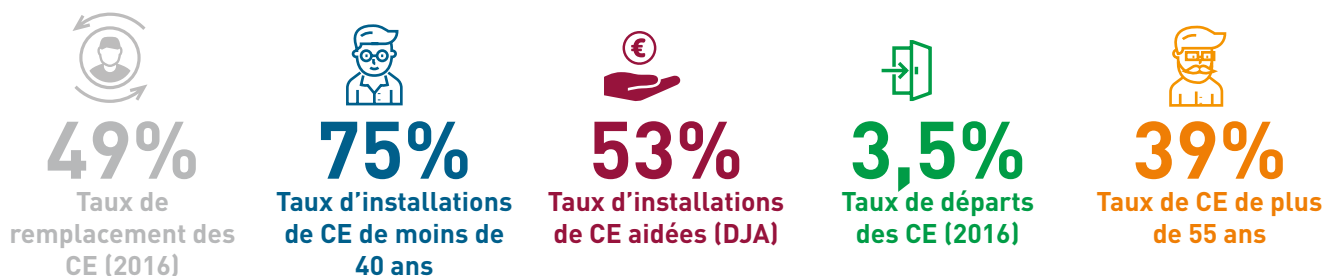
NOMBRE D'INSTALLÉS EN BOVINS VIANDE ENTRE 2012 ET 2017

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



Les Bovins lait

CHIFFRES CLÉS 2017 EN BOVINS LAIT (Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO)

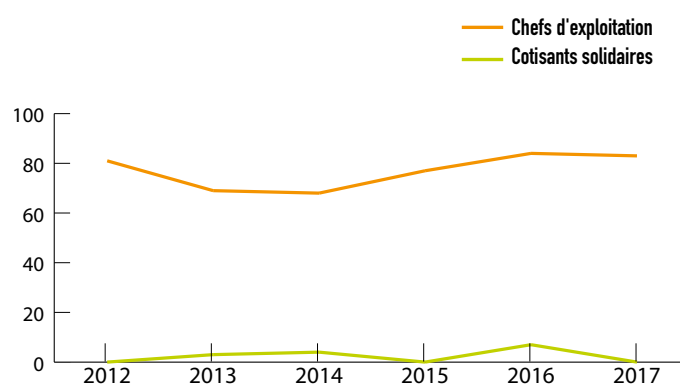


Le renouvellement des actifs en bovins lait est problématique. C'est la production où le taux de renouvellement est le plus bas (2 %). Les installés en bovins lait sont en quasi-totalité des nouveaux chefs d'exploitation (83) ou des transferts entre époux (14), les installations de cotisants solidaires sont quasi-inexistantes. Les nouveaux installés sont plutôt jeunes : ¾ des chefs d'exploitation installés a moins de 40 ans. Le taux d'installations aidées dépasse de 9 points la moyenne régionale.

Le taux de remplacement en bovins lait est un des plus bas (49 %), bien que le taux de départ soit inférieur d'un point à la moyenne régionale ; l'âge moyen des départs est de 61 ans. En 2017, 301 chefs d'exploitation et 64 cotisants solidaires en bovins lait ont cessé leur activité.

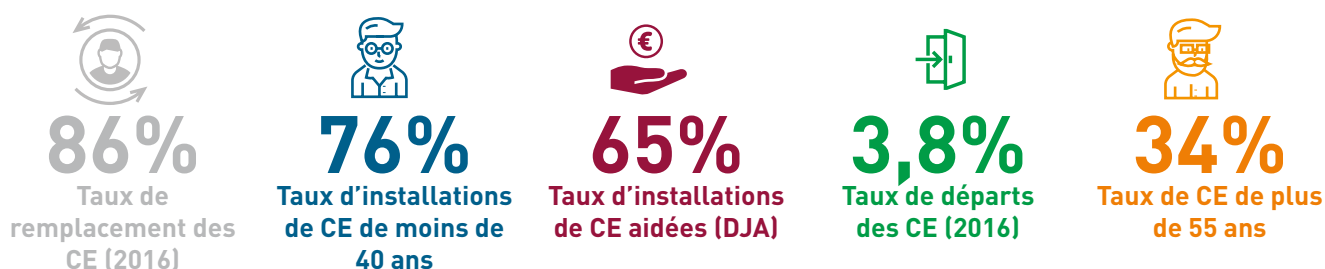
La part de chefs d'exploitation de 55 ans et plus est légèrement inférieure à la moyenne régionale ; ils étaient 2019 en 2017 pour une surface moyenne de 53 ha.

NOMBRE D'INSTALLÉS EN BOVINS LAIT ENTRE 2012 ET 2017 (Source : MSA, traitement ODR/CRAO)



Les Ovins – Caprins

CHIFFRES CLÉS 2017 EN OVINS – CAPRINS (Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO)

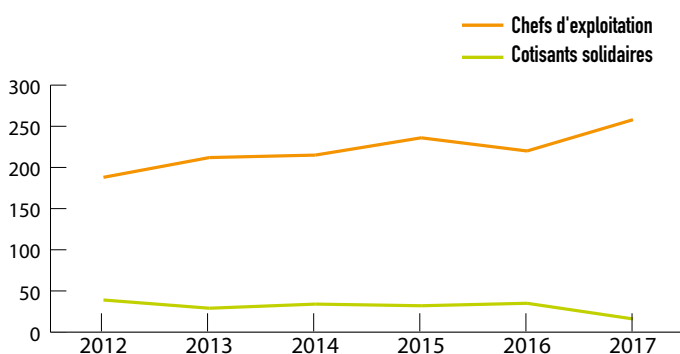


Le secteur ovins – caprins est dynamique, son taux de renouvellement et son taux de départ sont tous les deux proches de 4 %. L'âge moyen des départs est de 59 ans.

Les installés en ovins – caprins sont essentiellement des nouveaux chefs d'exploitation (258) à 76 % de moins de 40 ans. Les installations de cotisants solidaires (16) et de chefs d'exploitation par transfert entre époux (18) sont peu nombreuses. C'est le secteur où le taux d'installations aidées est le plus élevé (65 %).

Les 2 454 chefs d'exploitation de 55 ans et plus exploitaient 66 ha en moyenne. Leur taux est parmi les plus bas (34 %), soit 7 points de moins que la moyenne régionale.

NOMBRE D'INSTALLÉS EN OVINS - CAPRINS ENTRE 2012 ET 2017 (Source : MSA, traitement ODR/CRAO)



LES PRODUCTIONS

Autres productions

DYNAMIQUE INSTALLATION TRANSMISSION PAR PRODUCTION EN 2017 (Sources : MSA et CA, traitement ODR/CRAO)

	Taux de remplacement des CE (2016)	Taux de renouvellement des CE	Taux d'installations de CE de moins de 40 ans	Taux d'installations de CE aidées (DJA)	Taux de départs des CE (2016)	Taux de CE de plus de 55 ans
Arboriculture	50%	4%	58%	21%	5 %	43%
Volailles - Palmipèdes - Lapins	105%	6%	61%	32%	5,1%	31%
Porcins	42%	7%	72%	48%	4,6%	36%
Equins	87%	8%	65%	17%	6,6%	30%
Cultures et élevages non spécialisés	33%	2%	73%	39%	4,8%	46%

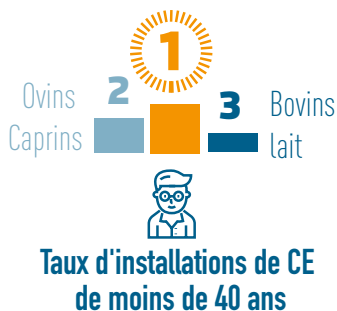
Les Top 3

CLASSEMENT DES PRODUCTIONS SELON LES PRINCIPAUX RATIOS TRADUISANT LES TENDANCES DE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN 2017

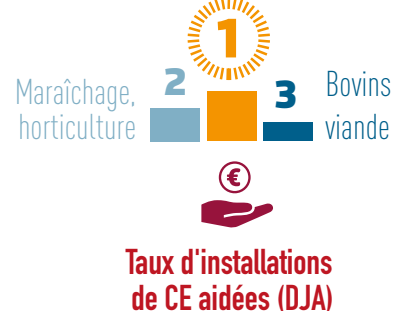
Volailles, palmipèdes, lapins



Bovins viande



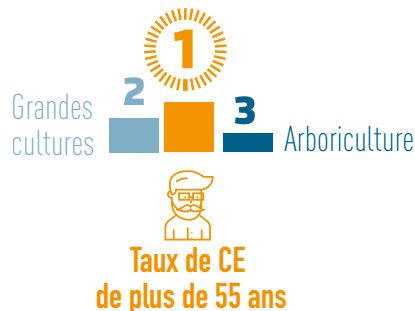
Ovins Caprins



Equins



Cultures et élevages non spécialisés



SUIVI DES INSTALLÉS DE 2012

Analyse de la situation en 2017 des chefs d'exploitation et cotisants solidaires installés en 2012.

Chefs d'exploitation

En 2012, 1 394 chefs d'exploitation se sont installés. Parmi eux, 16 % ne sont plus cotisants agricoles non salariés en 2017. Ce taux varie selon l'âge : 11 % pour les moins de 40 ans, 24 % pour les plus de 40 ans. La cessation d'activité agricole des chefs d'exploitation de moins de 40 ans intervient essentiellement en 1^{re} et 2^e année après l'installation ; pour les 40 ans et plus, on l'observe au cours des trois premières années et surtout en 5^e année.

Sur 156 chefs d'exploitation installés par transfert entre époux en 2012, 33 % ne sont plus cotisants agricoles non salariés en 2017 ; la cessation d'activité intervient majoritairement en 5^e année.

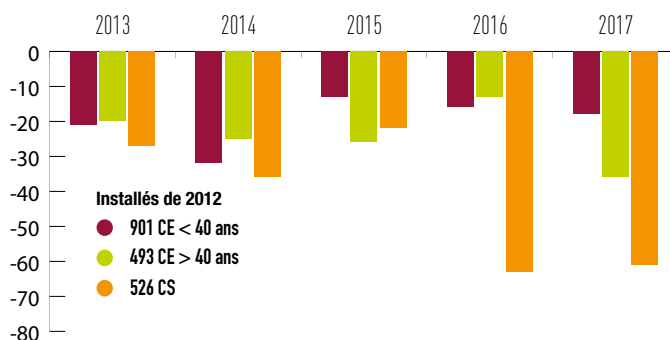
Le taux de maintien à 5 ans des chefs d'exploitation installés en 2012 est de 84 %. C'est en Aveyron, en Lozère, dans le Tarn et dans le Lot qu'il est le plus élevé, et dans le Tarn et Garonne, l'Aude et les Hautes-Pyrénées qu'il est le plus faible.

Parmi les chefs d'exploitation installés à titre individuel en 2012, 27 % ont disparu en 2017 ; cette diminution est de 20 % pour les EARL. Par contre, le nombre de membres de GAEC augmente de 2 % en 5 ans. 17 % des chefs d'exploitation en GAEC en 2017 avaient choisi une autre forme juridique lors de leur installation en 2012.

Parmi les chefs d'exploitation installés en 2012, 2 % sont devenus cotisants solidaires en 2017. Ce taux est plus élevé que la moyenne régionale dans les Pyrénées Orientales (8 %), l'Ariège (5 %), le Gard (4 %), l'Hérault et l'Aude (3 %).

DÉPART DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2012 DANS LES 5 ANNÉES SUIVANT LEUR INSTALLATION

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



Cotisants solidaires

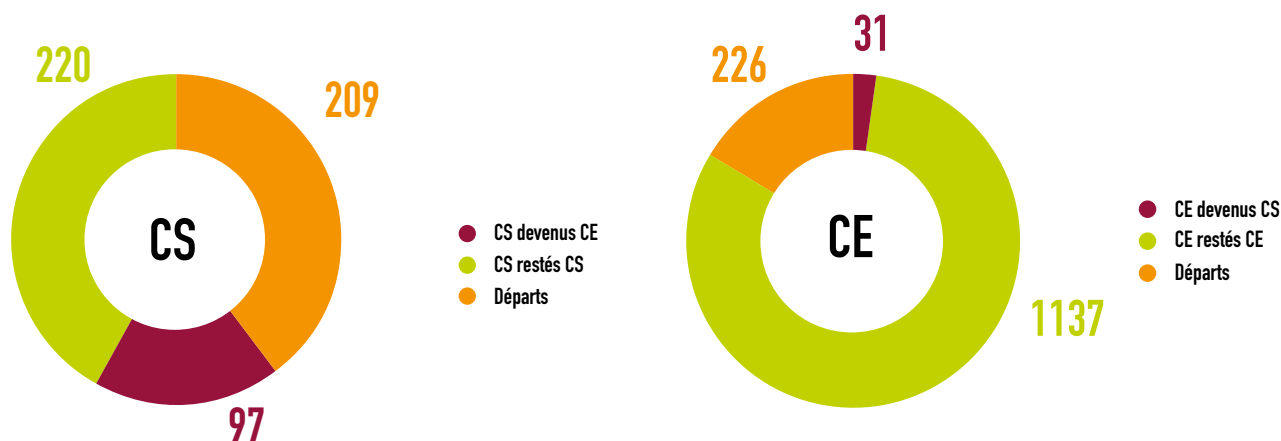
Parmi les 526 cotisants solidaires installés en 2012, 40 % ne sont plus cotisants agricoles non salariés en 2017. Les cessations d'activité des cotisants solidaires s'observent principalement en 4^e et 5^e année après l'installation.

Le taux de maintien à 5 ans des cotisants solidaires installés en 2012 est de 60 %. C'est dans le Lot, la Haute-Garonne, le Tarn et la Lozère que ce taux est le plus faible.

Parmi les cotisants solidaires installés en 2012, 18 % sont devenus chefs d'exploitation au cours des 5 premières années d'installation. Les taux les plus élevés s'observent dans l'Aude, la Lozère, l'Hérault, le Gers et le Gard.

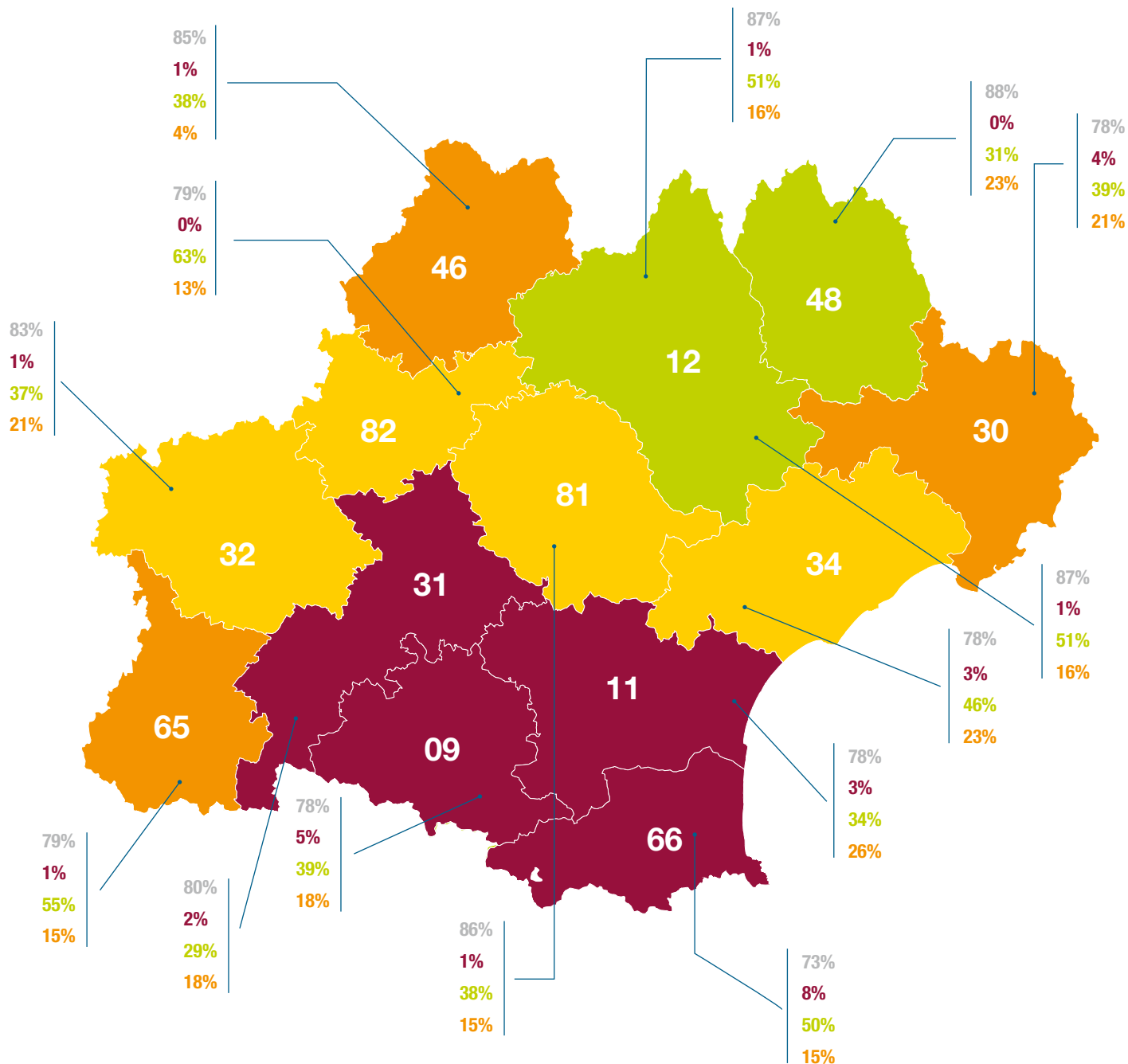
STATUT EN 2017 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2012

[Source : MSA, traitement ODR/CRAO]



SUIVI DES INSTALLÉS DE 2012

SITUATION EN 2017 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2012, PAR DÉPARTEMENT (Source : MSA, traitement ODR/CRAO)



Taux de chefs d'exploitation installés en 2012 restés dans le même statut

Taux de chefs d'exploitation devenus cotisants solidaires 5 ans après l'installation

Taux de cotisants solidaires installés en 2012 restés dans le même statut

Taux de cotisants solidaires devenus chefs d'exploitation 5 ans après l'installation

Taux de maintien (CE + CS)

- ≤ 75 %
- 76% - 77%
- 78% - 79 %
- ≥ 80%

Par production

SITUATION EN 2017 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2012, PAR PRODUCTION (Source : MSA, traitement ODR/CRAO)

	Chefs d'exploitation		Cotisants solidaires	
	Taux de maintien des CE à 5 ans	dont CE devenus CS	Taux de maintien des CS à 5 ans	dont CS devenus CE
Bovins lait	94%	0%	50%	50%
Bovins viande	89%	1%	82%	29%
Cultures et élevages non spécialisés	88%	3%	59%	2%
Ovins - Caprins	87%	1%	79%	28%
Arboriculture	82%	2%	43%	22%
Porcins	82%	0%	-	-
Grandes cultures	81%	3%	62%	17%
Viticulture	81%	4%	77%	24%
Volailles - Palmipèdes - Lapins	78%	3%	52%	17%
Equins	76%	1%	19%	7%
Maraîchage - Horticulture - Pépinière	75%	5%	47%	22%
Total	84%	2%	61%	18%

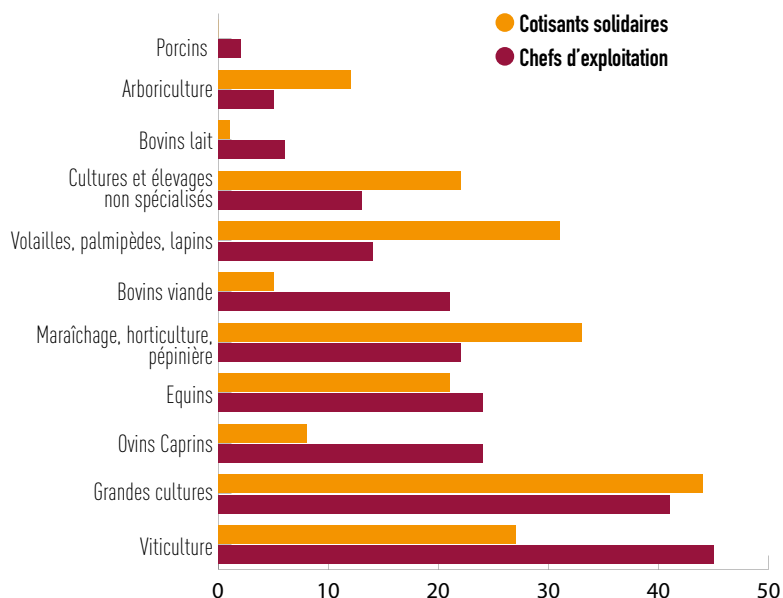
Le taux de maintien à 5 ans des chefs d'exploitation installés en 2012 varie selon les productions. C'est en bovins lait et en bovins viande qu'il est le plus élevé, et en maraîchage et en équins qu'il est le plus bas. Les productions dans lesquelles la part de chefs d'exploitation devenus cotisants solidaires est la plus élevée sont le maraîchage, la viticulture, les volailles et les grandes cultures.

Parmi les cotisants solidaires installés en 2012, c'est en bovins viande, ovins – caprins, viticulture et grandes cultures que le taux de maintien à 5 ans est le plus élevé ; par contre, il est très faible en

équins. La part de cotisants solidaires devenus chefs d'exploitation la plus forte s'observe en bovins lait, bovins viande, ovins – caprins et viticulture. Les changements de production au cours des 5 premières années d'installation concernent 2 % des agriculteurs installés en 2012. Les plus forts taux s'observent en arboriculture pour les chefs d'exploitation et en équins pour les cotisants solidaires (7 %).

C'est en viticulture et en grandes cultures que les cessations d'activité agricole non salariée sont les plus nombreuses 5 ans après l'installation. Il y en a peu en porcins et bovins lait.

CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2012 N'AYANT PLUS D'ACTIVITÉ AGRICOLE NON SALARIÉE EN 2017 (Source : MSA, traitement ODR/CRAO)



PORTEURS DE PROJETS ACCUEILLIS EN PAI ET PPP

Les Points Accueil Installation (PAI) et les Centres d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) accompagnent les porteurs de projet dans leur parcours, en amont de l'installation.

Les PAI ont un rôle d'accueil, d'information et d'orientation de tous les porteurs de projet quel que soit le stade d'avancement de leur projet, lors d'entretiens individuels ou d'accueils collectifs. Les PAI orientent certains porteurs de projet vers les conseillers PPP qui accompagnent les candidats ayant un projet avancé. Lors d'un entretien PPP, ils identifient les compétences à acquérir pour mener à bien le projet et élaborent un PPP décrivant les actions à mettre en place pour les acquérir.

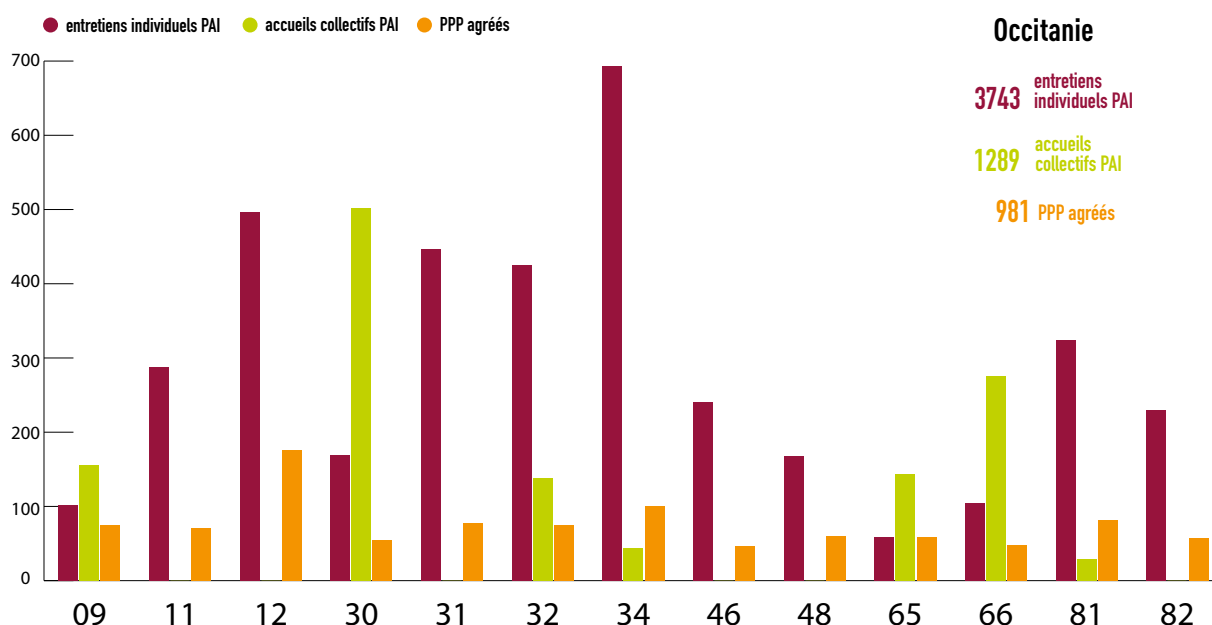
CHIFFRES CLÉS 2018

- Personnes accueillies en PAI :
3743 en entretien individuel
1289 en accueil collectif
- 1005 auto-diagnostics reçus par les PAI
- 981 PPP agréés, dont 51 hors parcours DJA
- 771 PPP validés

Le nombre d'entretiens individuels PAI augmente légèrement par rapport à 2017, par contre l'accueil en collectif se développe plus fortement (+12 %). Le nombre de PPP agréés en 2018 diminue légèrement par rapport à 2017 (-2 %) mais reste supérieur de 15 points au nombre de 2016.

PERSONNES ACCUEILLIES EN PAI ET PPP AGRÉÉS PAR DÉPARTEMENT EN 2018

(Sources : PAI et CEPPP, traitement CRAO)



Profil des porteurs de projet

La majorité des porteurs de projet accueillis en PAI n'a pas de formation agricole ; parmi ceux qui en ont suivi une, 54 % a une formation agricole de niveau IV (Bac) et 35 % de niveau III (Bac +2) et plus.

Les candidats réalisant un PPP ont quasiment tous un diplôme agricole de niveau Bac minimum, il est de niveau III et plus pour 27 % d'entre eux.

L'âge moyen des porteurs de projet accueillis est plus élevé de 4 points en PAI qu'en PPP. Les plus de 40 ans représentent près d'un quart des porteurs de projet accueillis en PAI, ils ne sont que 2 % parmi ceux réalisant un PPP. Les PAI accueillent majoritairement des demandeurs d'emploi (36 %) et des salariés (34 %) ; 55 % des personnes accueillies en PAI vivent en couple.

PROFILS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2018

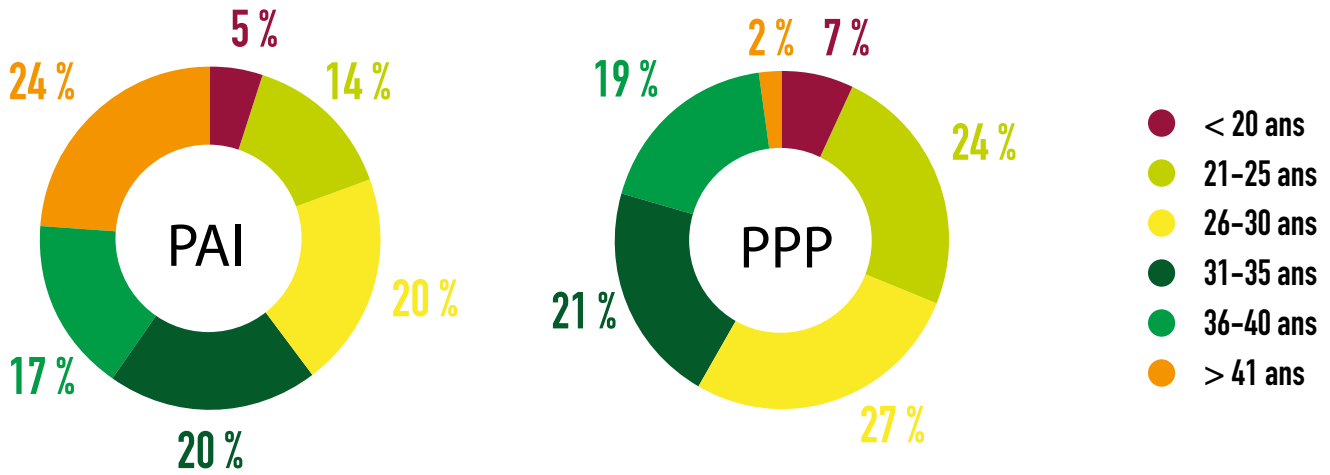
(Sources : PAI et CEPPP, traitement CRAO)

	Femmes	Origine non agricole	Formation agricole	Âge moyen
PAI	43%	70%	52% aucune 17% niveau III et +	34 ans
PPP	36%	44%	27% niveau III et +	30 ans

N.B. : Les données présentées correspondent aux porteurs de projets accueillis par les PAI et aux PPP agréés en 2018 (pourcentages calculés sur les répondants).

ÂGE DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET EN PPP EN 2018

(Sources : PAI et CEPPP, traitement CRAO)



Projets des porteurs de projet

Le mode d'installation n'est pas toujours défini au début du parcours d'installation. Au stade du PAI, les porteurs de projet envisagent majoritairement de s'installer en individuel. Par contre, les projets faisant l'objet d'un PPP s'envisagent pour près de la moitié en association.

En PAI, les projets en productions végétales représentent 58 % des personnes accueillies ; les proportions s'inversent en PPP, 59 % des projets sont en élevage. Le maraîchage représente ¼ des porteurs de projet accueillis en PAI, ils sont moitié moins nombreux en PPP. Cette répartition entre productions est stable par rapport à 2017. Les projets en agriculture biologique sont envisagés par 38 % des personnes accueillies en PAI. Les porteurs de projet accueillis en PAI sont nombreux à envisager des activités de diversification : 15 % en activité touristique, 33 % en transformation à la ferme, 59 % en commercialisation en circuits courts.

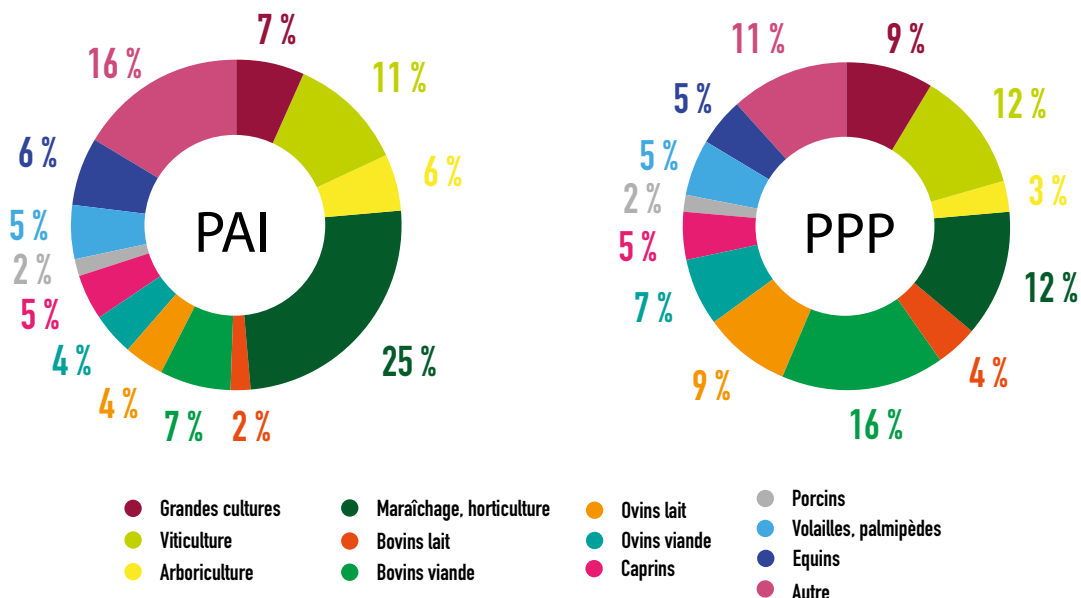
MODE D'INSTALLATION ENVISAGÉ PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2018

(Sources : PAI et CEPPP, traitement CRAO)

	PAI	PPP
Individuel	52 %	38 %
En association	21 %	48 %
Ne sait pas	27%	14 %

PRODUCTIONS ENVISAGÉES PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2018

(Sources : PAI et CEPPP, traitement CRAO)

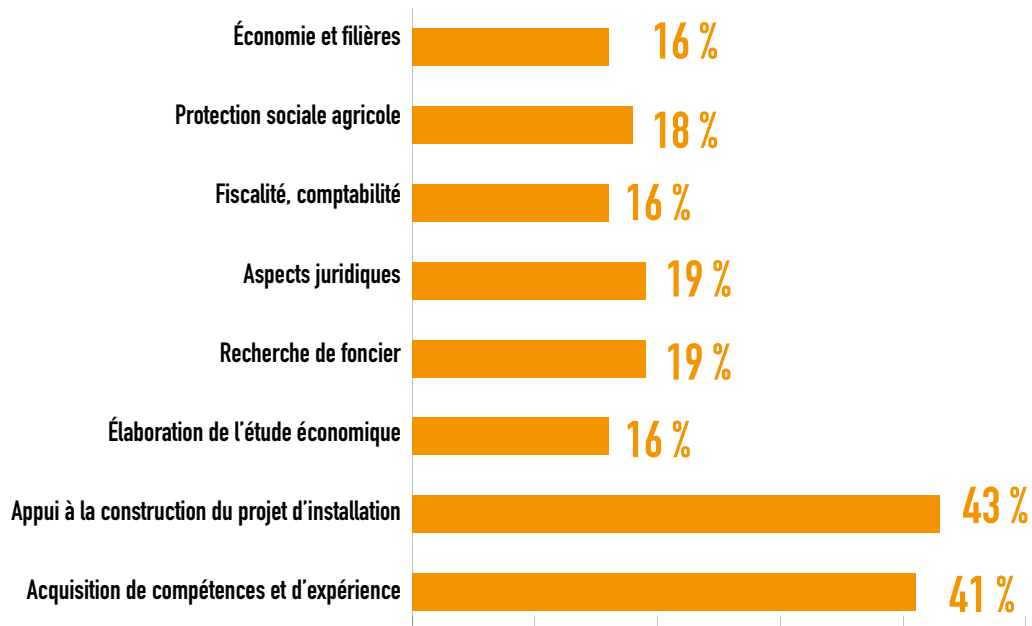


PORTEURS DE PROJETS ACCUEILLIS EN PAI ET PPP

Orientations PAI

Beaucoup de porteurs de projet accueillis en PAI démarrent leur réflexion en vue d'une installation, aussi la plus grande part est orientée vers l'acquisition de compétences ou d'expériences (formation agricole, stage, salariat) et vers l'appui à la construction du projet (émergence de projet).

PRINCIPALES ORIENTATIONS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS AU PAI EN 2018 [Source : PAI, traitement CRAO]



Prescriptions PPP

Les actions prescrites dans les PPP ont vocation à développer les compétences des porteurs de projet avant leur installation. Outre le stage 21 h obligatoire pour tous les candidats, les actions prescrites dans les PPP agréés en 2017 sont les suivantes :

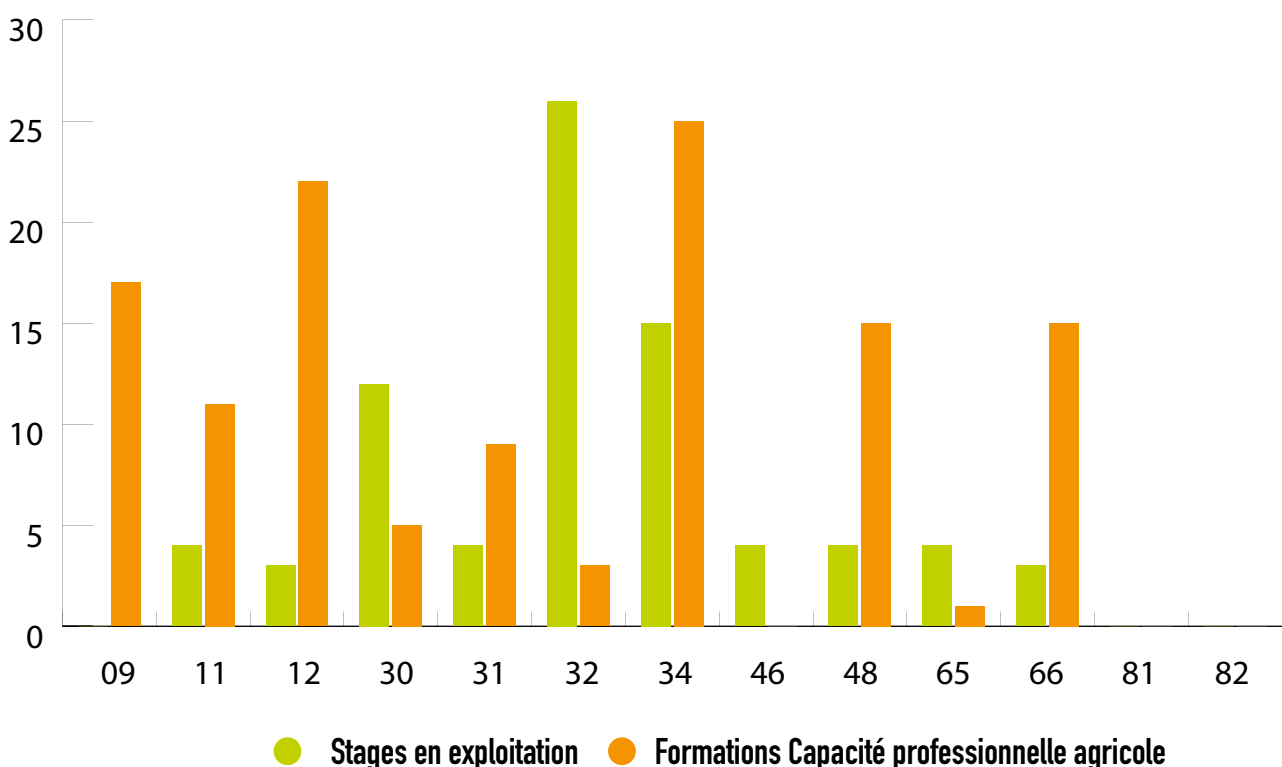
- 79 stages en exploitation agricole (aucun à l'étranger) d'une durée moyenne de 2,5 mois
- 123 formations permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole.
- Ainsi que 2 stages en entreprise, 3 actions de tutorat, 2 CEFI, des expériences comme salarié, cotisant solidaire, aide familial, conjoint collaborateur, dans le cadre de stages PMSMP de Pôle emploi
- 1 835 formations « à la carte » d'une durée moyenne de 3 jours ; d'autres formations sont conseillées aux porteurs de projet.

Aucun contrat CAPE et un CCSIA a été prescrit dans le cadre du PPP. Les porteurs de projet ont généralement un statut leur permettant de réaliser les actions prescrites.

THÉMATIQUES DE FORMATIONS « à la carte » prescrites en PPP

- Élaboration et conduite du projet, Chiffrage du projet d'installation, Étude économique et financière du projet
- Mécanismes de gestion des exploitations, Comptabilité
- Élaborer une étude de marché
- Aspects juridiques et réglementaires (sociétés, patrimoine, régimes matrimoniaux, statut du fermage, contrôle des structures, douanes, environnement)
- Conditionnalité des aides
- Maîtrise des risques
- Sociétés en agriculture (GAEC), Relations humaines entre associés
- Techniques de production animale et végétale, Agriculture biologique
- Conduite d'engins agricoles
- Biosécurité, Bâtiments d'élevage
- Techniques de transformation, Hygiène et sécurité
- Techniques de commercialisation, Marketing
- Démarche Qualité
- Certiphyto
- Informatique

STAGES EN EXPLOITATION ET FORMATIONS À LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE AGRICOLE PRESCRITES DANS LES PPP AGRÉÉS EN 2018, PAR DÉPARTEMENT [Source : CEPPP, traitement CRAO]



DÉFINITIONS

- **Agriculture de groupe** : agriculteurs engagés dans une exploitation sociétaire dirigée par plusieurs personnes.
- **Cotisants non salariés en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N +1. Cela regroupe les chefs d'exploitation et les cotisants solidaires en activité au cours de l'année N (hors départs au cours de l'année N).
- **Installation par transfert entre époux** : installation d'un nouveau cotisant non salarié en remplacement de son conjoint, généralement suite à son départ à la retraite.
- **Nouveaux cotisants non salariés en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N +1 mais pas dans le fichier COTNS N. Cela regroupe les personnes qui au cours de l'année N sont devenues chefs d'exploitation par installation, par transfert entre époux (remplacement d'un chef d'exploitation par son conjoint) ou cotisants solidaires.
- **Chefs d'exploitation installés** : nouveaux cotisants non salariés de l'année, hors transferts entre époux et hors cotisants solidaires.
- **Départs en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N mais pas dans le fichier COTNS N +1. Cela correspond aux cotisants solidaires et aux chefs d'exploitation qui ont cessé leur activité agricole non salariée au cours de l'année N. Les départs faisant l'objet d'un transfert entre époux sont comptabilisés dans les départs.
- **Agriculteurs de 55 ans et plus en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N +1 ayant 55 ans ou plus.
- **Installations DJA en année N** : chefs d'exploitation dont la date d'octroi leur permettant de bénéficier de la DJA est en année N.
- **Cotisants solidaires** : individus ayant une activité agricole insuffisante pour bénéficier du statut de chef d'exploitation (surface comprise entre ¼ et une SMA ou activité comprise entre 150 heures et 1 200 heures par an).
- **Installation Hors cadre familial** : l'installation s'effectue sur une exploitation agricole qui n'est pas tenue par un parent, jusqu'au 3^e degré de parenté, collatéraux inclus.
- **Agriculteur à titre principal, exclusif, secondaire** : un agriculteur à titre secondaire est défini ainsi :
 - Définition MSA : chef d'exploitation dont l'activité agricole représente moins de 50 % de son temps de travail et lui permet de retirer moins de 50 % de son revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.
 - Définition DJA : chef d'exploitation dont le revenu disponible agricole représente entre 30 % et 50 % du revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.

Au-dessus de ces seuils, le chef d'exploitation est agriculteur à titre principal. S'il n'a qu'une activité agricole non salariée, il est agriculteur à titre exclusif.

RATIOS

- **Taux de remplacement*** = nombre de chefs d'exploitation installés / (nombre de départs – nombre de transferts entre époux)
- **Taux de renouvellement** = nombre de chefs d'exploitation installés / nombre de chefs d'exploitation total
- **Taux de transferts entre époux** = nombre de transferts entre époux / nombre de nouveaux chefs d'exploitation

- **Taux d'installations de moins de 40 ans** = nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année / nombre de chefs d'exploitation installés dans l'année
- **Taux d'installations aidées**** = nombre de bénéficiaires de la DJA / nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année
- **Taux de départs*** = (nombre de départs – nombre de transferts entre époux) / nombre de chefs d'exploitation total
- **Taux d'agriculteurs de 55 ans et plus** = nombre de chefs d'exploitation de 55 ans et plus / nombre de chefs d'exploitation total
- **Taux de maintien à 5 ans** = nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisants solidaires) installés en année N ayant encore une activité agricole non salariée en année N +5 / nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisants solidaires) installés en année N

ABRÉVIATIONS

- ATP : Agriculteur à titre principal
- CA : Chambre d'agriculture
- CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
- CCSIA : Contrat de Couverture Sociale pour l'Installation en Agriculture
- CE : Chef d'exploitation
- CEFI : Contrat Emploi Formation Installation (stage de parrainage permettant de tester une installation pendant un an)
- CEPPP : Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
- COTNS : Cotisants Non Salariés (fichier MSA) Agriculture
- CPA : Capacité professionnelle agricole
- CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
- CS : Cotisant solidaire
- DJA : Dotation Jeune Agriculteur (aide pour l'installation en agriculture)
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- ODR – INRA : Observatoire du Développement Rural – Institut National de la Recherche Agronomique
- PAI : Point Accueil Installation
- PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
- PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé
- SMA : Surface Minimum d'Assujettissement

SOURCES

Données fournies par :

- **L'Observatoire du Développement Rural (ODR – INRA)** sur la base des données des fichiers MSA COTNS 2013 à 2018 : cotisants agricoles non salariés recensés au 1^{er} janvier de l'année N (correspond aux données de l'année N-1)
- **Les Chambres d'agriculture d'Occitanie** pour les données DJA 2017 et 2018 : agriculteurs bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur en 2017 et 2018 (date d'octroi de l'aide)
- **Les Points Accueil Installation et les CEPPP d'Occitanie** pour les données sur les porteurs de projet accueillis en PAI en 2018 et sur les PPP agréés en 2018

* Ces taux ne peuvent pas être calculés pour la dernière année où les données sont disponibles car cela nécessite de connaître les installés par transfert entre époux en N+1 pour calculer ces taux en année N. Par défaut, ces taux sont calculés pour la dernière année disponible

** Ce taux est calculé à partir de sources différentes, ce qui peut engendrer quelques approximations statistiques



Avec le soutien financier du Ministère chargé de l'Agriculture (ARSA)



Ce document a été réalisé grâce au partenariat développé avec l'ODR-INRA et à la collaboration précieuse de son équipe.

Traitement des données : Nelly Dubosc Rédaction : Samia Lay
Conception graphique : Ogham, novembre 2019

© Carte p. 2 DRAAF Occitanie © Photo p. 14 Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

